

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le 3 février, à 20h, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Pollefoort.

Présents : Mme D'Agostini, Mme Lemée, Mme Tolmont. M. Béatrix, M. Briffaut, M. Choplin, M. Guitton, M. Leffray, M. Pollefoort, M. Poulain, Mr Tabellout.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Yvon, Mme Marianne (pouvoir à M. Guitton) Mme Stéfanello, Mr Bellanger.

Secrétaire de séance : Mme Lemée

Approbation des PV du 25 novembre et 16 décembre 2019

Les PV du 25 novembre et du 16 décembre 2019 sont approuvés à l'unanimité.

1 – Approche du compte administratif 2019 et préparation du budget primitif 2020 : subventions communales, taxes locales, définition des projets d'investissement...

Présentation du Compte Administratif provisoire :

La commission finances présente le compte administratif suivant :

En investissement :

Dépense : 662 425.01 € Recettes : 625 394.66 € soit un solde négatif de – 37 030.35 €

En fonctionnement

Dépense : 331 159.43 € Recettes : 433 352.07 € soit un solde positif de 102 192.64 € auquel s'ajoute l'excédent 2018 de 359 292.73 €

Le Compte administratif sera soumis au vote lors de la prochaine séance municipale (9 mars 2020).

Vote des subventions communales

Monsieur Pollefoort invite le conseil municipal à délibérer sur les subventions communales à attribuer. Les représentants des associations ne prennent pas part au vote.

Après délibération, le conseil municipal arrête les montants suivants :

Demande de subventions reçues		Rappel 2019 :	Proposition 2020
CCAS (Centre communal d'Actions Sociales)		800	1200
Assoc. Générations Mouvements de Fay		115	118
A.S.F (Association Sportive de Fay	Section gym	120	124
	Section théâtre	120	124
	Section tennis	0	0
USLF (Union Sport et Loisirs de Fay) Section tennis de table		223	230
A.C.P.G..C.A.T.M,AC = Anciens CombattantsPG = Prisonniers de guerre		57	59
USEP Abonnement		180	200
Coop scolaire (8 € x 86 élèves)		618	688
APEF : Associat° des Parents d'Elèves de Fay		82	90
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement		100	100
ADMR – La Suze sur Sarthe		48	49
Ass Amicale des Maires de la Sarthe		78	80

Vote des taxes locales

Mr Pollefoort rappelle les taux 2019 :

TAUX 2019	
Taxe d'habitation	11,18%
Taxe Foncier Bâti	5,10%
Taxe Foncier Non Bâti	10,50%
CFE	9,12%

Après échanges et délibération, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020 :

TAUX 2020	
Taxe d'habitation	11,18%
Taxe Foncier Bâti	5,10%
Taxe Foncier Non Bâti	10,50%
CFE	9,12%

Présentation du projet de budget primitif

Le maire demande au conseil municipal de définir les projets d'investissement 2020 pour préparer le budget primitif. Le conseil municipal décide de poursuivre les projets démarrés en 2019 et décide d'ouvrir une nouvelle ligne « plantation, végétalisation » pour aménager des espaces verts.

certificat électronique (signature électronique + licence ségilog)	2 600.00
Achat matériel divers (dont 500 € pour école)	2 500.00
Salle multifonctions	977 390.97
Amortissement de subvention d'équipement CCBC	6 235.00
E.N.I.R. Matériel informatique ECOLE	1134.73
CENTRALE DE CHAUFFE	58 416.00
Liaisons douces	18 000.00
M.A.M .	8542.58
Réserve foncière	3 000.00
Plantations / végétalisation	5 000.00

2 – Demande de subvention régionale au titre du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) pour le projet de construction d'une salle multifonctions passive

Par délibération du 20/02/2017, la commune de Fay a décidé de construire une salle multifonctions passive.

Le coût global du projet (études et travaux) est désormais estimé à 1 680 316,80 € HT avec les aménagements extérieurs.

Pour ce projet, la commune bénéficie de plusieurs subventions de l'Etat au titre de la DSIL (404 800 €) et de la DETR (100 000 €), ainsi que de la Région des Pays de la Loire (100 000 €).

Dans le cadre du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) cosigné le 26 juin 2019 par la Région des Pays de la Loire et Le Mans Métropole, une subvention régionale complémentaire a été inscrite en faveur de ce projet pour un montant maximum de 300 000 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve le plan de financement réactualisé de ce projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Madame la Présidente du Conseil régional une subvention de 300 000 € dans le cadre du Contrat de Développement Métropolitain (CDM).

3 – Elections municipales 2020 : tableau de permanence.

Chacun est invité à donner ses disponibilités pour tenir une permanence pour les élections municipales du 15 mars.

<u>Horaires</u>	<u>NOM et Prénom des membres du bureau</u>
8 heures à 10 heures 30	Maurice Pollefoort, Marie-Claire D'Agostini, Rémi Bellanger
10 heures 30 à 13 heures	Dominique Poulain Sylvie Tolmont, Mohamed Tabellout
13 heures à 15 heures 30	Sylvain Béatrix, Jean-Yves Choplin, Roland Briffaut
15 heures 30 à 18 heures	Jean-Pierre Guitton, Didier Leffray, Martine Lemée

Questions diverses

Course cycliste

Le comité d'organisation du circuit International SARTHE PAYS DE LA LOIRE nous informe que la course traversera Fay. Il nous sollicite pour apporter notre concours en mettant en place un service de signaleurs.

La course traversera Fay le 10 avril 2020, matin.

Nous sollicitons donc des bénévoles pour bloquer la route le temps de la traversée.

La séance est levée à 21h45.